

## → RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES ←

# Grève nationale jeudi 14 novembre

Les fédérations CGT, FO, SUD/Solidaires et FAEN de l'éducation et des collectivités territoriales appellent tous les personnels travaillant dans les écoles à faire grève le jeudi 14 novembre 2013 pour obtenir la suspension immédiate de la mise en œuvre de la réforme, l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires et imposer une autre réforme. Pour la première fois, les personnels municipaux sont appelés à la grève nationale avec les enseignant-e-s. Cette mobilisation est décisive pour l'avenir de ce combat. Pour SUD éducation, une réforme des rythmes scolaires est inséparable d'une amélioration des conditions d'accueil et d'enseignement pour les élèves et des conditions de travail de l'ensemble des personnels.



**Un premier bilan éloquent...** Dans la petite portion des communes qui ont opté pour son application dès cette année, la mise en œuvre de la réforme confirme la pertinence des critiques que nous n'avons eu de cesse de lui opposer : inégalités territoriales accrues entre communes riches et pauvres, rurales et urbaines, entre quartiers d'une même agglomération ; injustices sociales aggravées avec des services payants et/ou sélectifs ; pataquès organisationnels susceptibles de mettre en danger la sécurité des élèves ; mise en cause des droits des travailleurs/ses ; fatigue supplémentaire pour les élèves et les personnels ; développement de la précarité ; dégradation des conditions de travail liée à l'occupation des locaux ; démantèlement du service public et recours à des prestataires privés... La contestation, loin de s'estomper, revêt aujourd'hui de multiples formes, portées par des enseignant-e-s excédé-e-s, des agents municipaux surexploité-e-s, des parents d'élèves inquiet-e-s, des communes en difficulté. Le décret doit être abrogé ; imposons par nos luttes des alternatives pour l'école publique, les personnels et les élèves !

**L'intérêt des enfants et des familles...** Dès l'été 2012, l'annonce d'une révision cohérente des rythmes scolaires était battue en brèche par la soumission du ministère aux desideratas des patrons de stations de ski, opposés à toute modification du zonage des vacances. Dans le même sens, V. Peillon a imposé l'élévation des seuils d'encadrement pour les activités périscolaires (de 10 à 14 enfants pour un adulte en maternelle et de 14 à 18 en primaire), malgré l'avis négatif du Conseil d'État. Et le 25 janvier nous apprenions que le caractère gratuit ou payant des activités périscolaires dépendrait des collectivités locales.

**Le périscolaire soumis à la déréglementation, à la précarité et au CAC-40...** Utilisation de stagiaires BAFA en formation, d'intervenant-e-s ponctuel-le-s, de parents, de retraité-e-s, etc. ; le recours à la précarité et au bénévolat est plébiscité pour faire face à la pénurie de personnels statutaires. Le 7 juin, l'accord-cadre signé entre Total et le ministère de la jeunesse et des sports a formalisé la possibilité pour les collectivités territoriales de recourir à des fonds privés pour financer les projets éducatifs territoriaux (PEdT), et annonce une première enveloppe de Total de 4 millions d'€. Déjà des prestataires privés sont sollicités pour assurer certaines missions.

### Appel interfédéral à la grève le 14 novembre 2013

La réforme des rythmes, mise en place à la rentrée 2013 pour un peu plus de 20 % des écoliers, fait apparaître de grandes difficultés.

En faisant glisser les missions d'enseignement de l'Éducation nationale vers les communes, elle crée de graves inégalités de traitement sur le territoire, et crée une confusion entre scolaire et périscolaire (locaux, activités...).

Elle va à l'encontre de l'intérêt des enfants et de celui de l'ensemble des acteurs concernés.

Cette réforme bâclée a été mise en œuvre contre l'avis d'une majorité des personnels et de leurs organisations syndicales, elle a été imposée sans les moyens d'encadrement nécessaires.

C'est un échec pour Vincent Peillon et ceux qui l'ont soutenu, le ministre doit en tirer les conséquences et retirer son décret.

Les organisations syndicales, Fédération des Services Publics CGT, CGT Educ'action, FNEC-FP-FO, Fédération SPS-FO, SUD-Éducation, Fédération SUD Collectivités Territoriales, la FAEN, réunies en interfédérale le 22 octobre 2013, appellent l'ensemble des personnels du 1er degré ainsi que les personnels des collectivités territoriales, animateurs, éducateurs territoriaux, enseignants artistiques territoriaux et ATSEM, à faire **grève le jeudi 14 novembre 2013**, pour obtenir la suspension immédiate de la mise en œuvre de la réforme et l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires.

L'intersyndicale nationale apporte son soutien aux mouvements locaux déjà prévus les 12 et 13 novembre 2013.

Nos organisations appellent leurs instances locales et départementales à se réunir en intersyndicales et en assemblées générales avec les personnels, dans le cadre unitaire le plus large possible, pour débattre de la construction de la grève du 14 novembre et des suites à donner à cette lutte pour imposer une autre réforme.

## **Pour SUD éducation, avant d'envisager le changement des rythmes scolaires, les élèves et les personnels ont besoin de mesures immédiates !**

- Suppression de l'aide personnalisée et mise en place de RASED complets sur tous les territoires, avec les collègues des différentes spécialités (pédagogiques, rééducatives et psychologiques), qui ne doivent être ni fusionnées ni supprimées mais reconnues et maintenues dans leurs spécificités
- Augmentation du nombre de postes aux concours et titularisation de tous les personnels précaires
- Abrogation de la masterisation et mise en place d'une véritable formation initiale rémunérée
- Abrogation des programmes actuels
- Abandon du socle commun et de sa déclinaison en livret personnel de compétences
- Réaffirmation de la liberté pédagogique et abandon des procédures de fichage des élèves et de contrôle du travail des enseignant-es
- Réappropriation du pouvoir décisionnel par les équipes pédagogiques
- Augmentation des salaires des personnels de la fonction publique
- Suppression de toutes formes d'annualisation du temps de travail
- Rétablissement des droits syndicaux, du droit de grève et abrogation du service minimum

Le débat sur les rythmes scolaires ne peut être dissocié d'une réflexion de fond sur une école émancipatrice.

La réforme des rythmes est un enjeu pour les élèves de la maternelle à l'université, pour leur famille et l'ensemble de la société, ainsi que pour tous les personnels de l'éducation et agents territoriaux .

### **C'est pourquoi Sud éducation revendique :**

- La réduction du temps de travail de tous les personnels
- La réduction du nombre d'élèves par classe
- Une réforme du contenu des programmes et des apprentissages
- L'augmentation du nombre de titulaires-remplaçants pour garantir le droit des personnels à être remplacé en cas de congés maladie, de stages, de formations continues et assurer les droits syndicaux
- Le développement d'une formation continue de qualité sur le temps de service pour tous les personnels
- Des dispositifs de soutien aux apprentissages (plus d'enseignant-es que de classes)
- L'autogestion des personnels dans les écoles et les établissements

**Pour que l'ensemble des questions puissent être réellement posées et que les personnels puissent enfin participer à la transformation de l'école, la fédération SUD éducation revendique les bases d'une véritable refondation et l'abrogation du décret Peillon.**

## **Casse des statuts...**

Pour mettre en œuvre sa réforme, le ministère veut définir les obligations hebdomadaires des PE non plus à 24 heures, mais à « 24h en moyenne, avec récupération », pour que les remplaçant-e-s et les postes fractionnés puissent faire plus de 24 heures de classe certaines semaines. Ce qui est programmé, c'est une flexibilisation du temps de travail des PE, soumis à l'arbitraire des DASEN...

## **...et des droits syndicaux**

Et dans le cadre de cette réforme, le ministère veut imposer que les ½ journées d'information syndicale aient lieu le mercredi après-midi sur les 48 heures forfaitaires... Ainsi, comme les gouvernements précédents, le ministère ne permettrait pas que les collègues se réunissent sur le temps devant élèves mais, en plus, il ne permettrait plus que celles-ci se tiennent pendant les animations pédagogiques comme cela était l'usage depuis 2008 !

## **Contre toute instrumentalisation politicienne**

Escomptant surfer sur une désapprobation en voie de généralisation, l'UMP s'est lancée dans une vaste opération de récupération politicienne de cette question des rythmes scolaires. Les mêmes qui, hier encore, conspuaient la grève des enseignant-e-s – la disqualifiant comme une expression des plus arriérées du corporatisme –, cherchent aujourd'hui à faire croire qu'ils seraient les ardents défenseurs de l'intérêt supérieur des enfants et du bien-être personnel et professionnel des personnels de l'éducation nationale. Mais les Fillon et les Copé, les Darcos, Chatel et compagnie ne peuvent se prévaloir d'aucune espèce de crédibilité en la matière, eux qui ont détruit avec méthode et ténacité le service public d'éducation et, pour complaire aux industries du divertissement de fin de semaine et aux familles les plus aisées, mis en œuvre – déjà, hélas ! – une réforme des rythmes scolaires rejetée sans appel par l'ensemble des acteurs de l'éducation.

La réforme Peillon des rythmes scolaires a été instaurée dans la plus grande des précipitations et imposée, malgré ses incohérences manifestes et des oppositions importantes, avec comme objectif de répondre à un enjeu de communication. Faute de « refondation » véritable de l'école publique, pour des raisons liées au choix de l'austérité budgétaire et à des options idéologiques, le gouvernement devait bien donner l'illusion qu'il faisait quelque chose à propos de l'école, occuper le terrain médiatique, instaurer une réforme symbolique qui donnerait l'impression d'un changement structurel. Là aussi l'intérêt des enfants a été invoqué. La réalité même de cette réforme des rythmes confirme qu'elle ne promeut pas l'intérêt des enfants comme elle le prétend (cf. supra).

**La question des rythmes scolaires est de divers côtés l'objet d'instrumentalisations politiciennes bien éloignées des enjeux véritables. L'intérêt des enfants, les droits des personnels, le service public d'éducation valent mieux que ces manœuvres. La seule attitude à adopter pour les personnels, c'est l'indépendance syndicale vis-à-vis de tous les pouvoirs politiques et l'autonomie de leur action revendicative pour une réelle amélioration de l'école publique pour tous et toutes.**